



ETUDE TECHNIQUE

ANALYSE COMPARATIVE DES SURVOLS DE LA
COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE (78)

Novembre - 2025

SOMMAIRE

I.	Carte de situation des survols et récapitulatif de l'échantillonnage	2
II.	Configuration Face à l'Ouest.....	6
A.	Répartition temporelle des survols	6
B.	Répartition spatiale des survols	7
C.	Observations	9
III.	Configuration face à l'est.....	10
A.	Répartition temporelle des survols	10
B.	Répartition spatiale des survols	11
C.	Observations	13
IV.	Conclusion	14
V.	Pour en savoir plus	15

CONTEXTE

Le pôle technique de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) a réalisé une analyse comparative des trajectoires des aéronefs au-dessus de la commune de Maisons Laffitte située dans le Nord-Ouest du département des Yvelines. Cette analyse concerne les périodes des mois de juillet 2023, juillet 2024 et juillet 2025. Les données sont issues du système de traitement radar de la région Île-de-France¹. L'analyse objective les survols d'un endroit et d'un moment donné, offre une comparaison de périodes similaires, et permet ainsi de pouvoir apprécier l'évolution des conditions de survols d'un territoire.

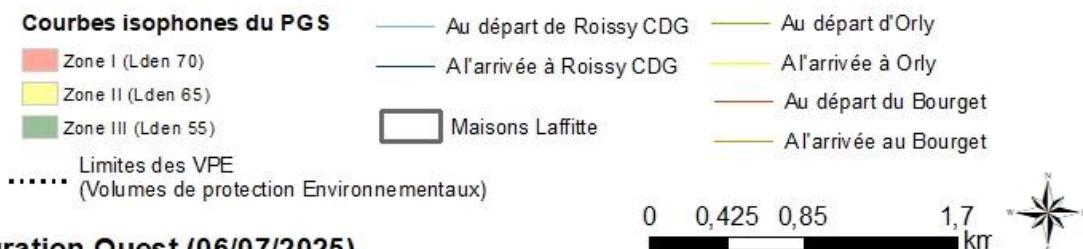
Les avions décollant et atterrissant face au vent, l'orientation de ce dernier a un impact sur les survols de la commune. De fait, dans chaque cas, les configurations face à l'Ouest et face à l'Est ont été étudiées à partir de plusieurs diagrammes créés par extractions statistiques : le nombre de survols journaliers, le nombre moyen de survols par configuration, les aéroports de destination et de départ par configuration, la répartition horaire des survols par configuration et enfin la répartition en altitude par configuration.

Une carte de situation est jointe à l'étude pour la représentation des trajectoires selon le type de mouvement (départ, arrivée) et le(s) aéroport(s) concerné(s).

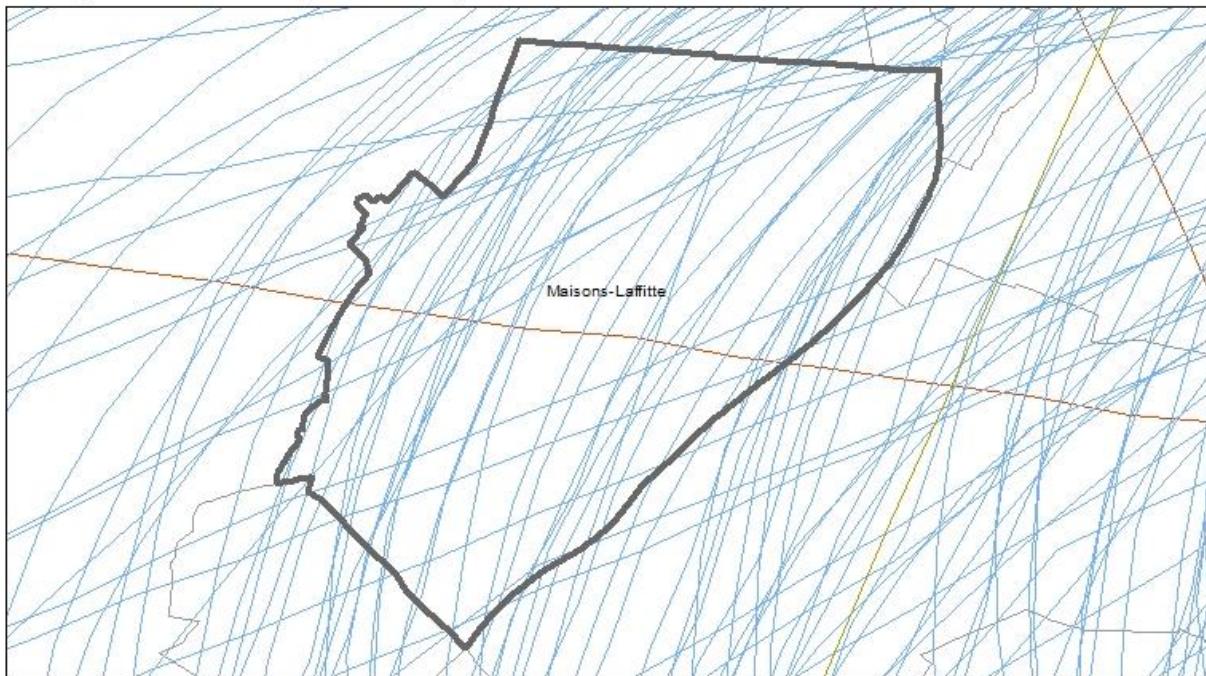
L'échantillonnage exclut les jours orageux non représentatifs de la situation moyenne de survol. Les statistiques fournies concernent uniquement l'emprise de la commune, les moyennes d'altitudes de survol sont données en mètres (m) par rapport au niveau de la mer. Elles ont été calculées sur l'ensemble de la surface et constituent à ce titre une estimation de l'altitude réelle de l'avion (les altitudes évoluant entre l'entrée et la sortie de l'aéronef de la zone d'étude). Les horaires sont donnés en heure locale.

I. CARTE DE SITUATION DES SURVOLS ET RECAPITULATIF DE L'ECHANTILLONNAGE

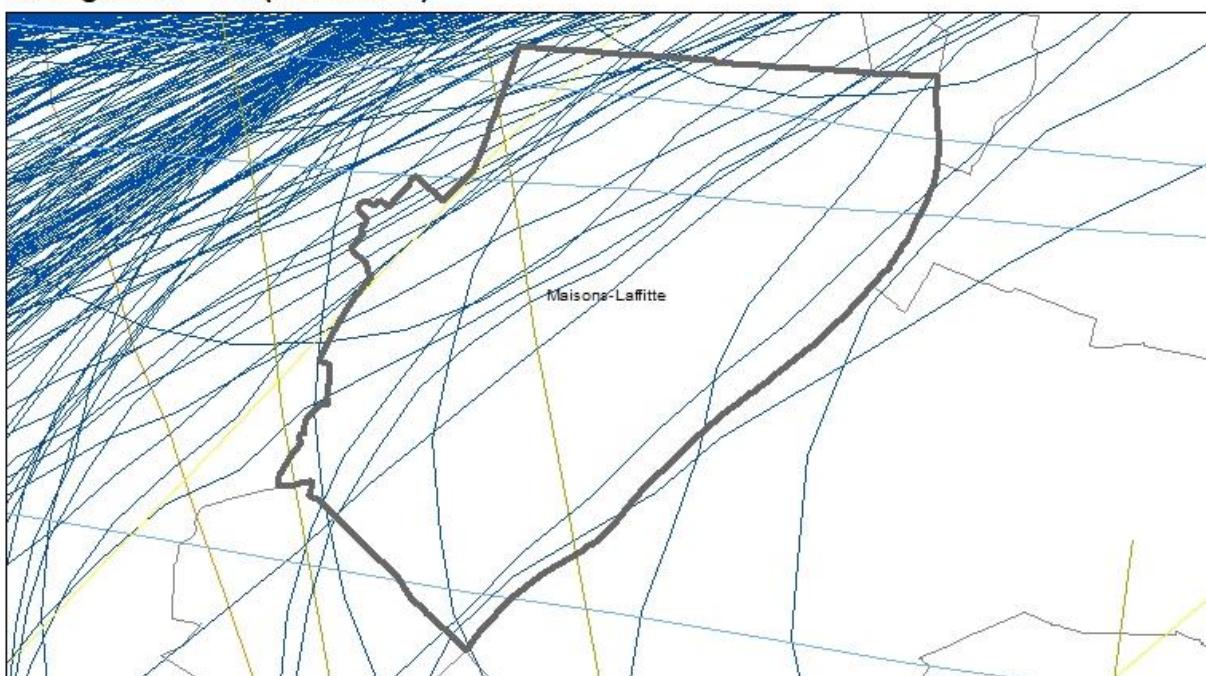
Survols de la zone d'étude (journée type)



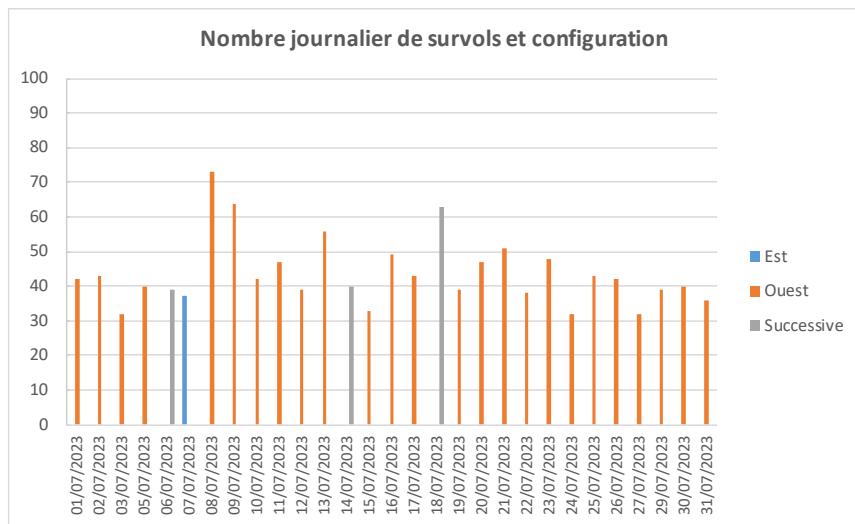
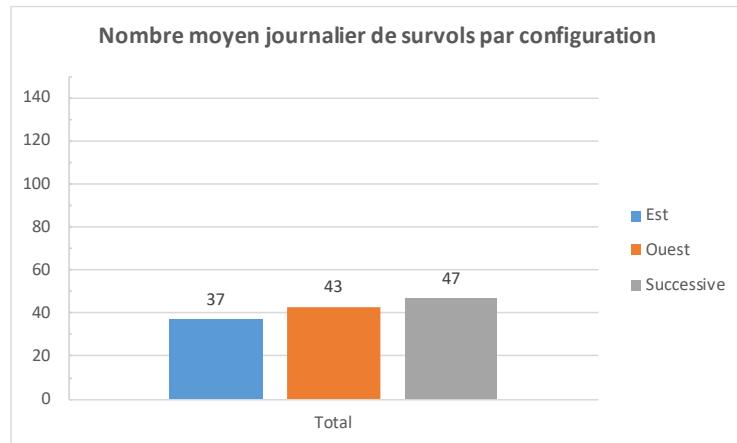
Configuration Ouest (06/07/2025)



Configuration Est (11/07/2025)

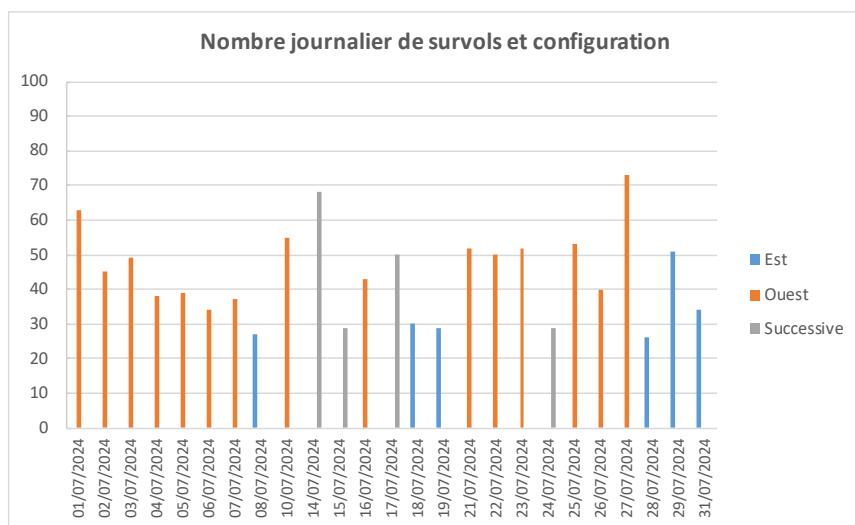
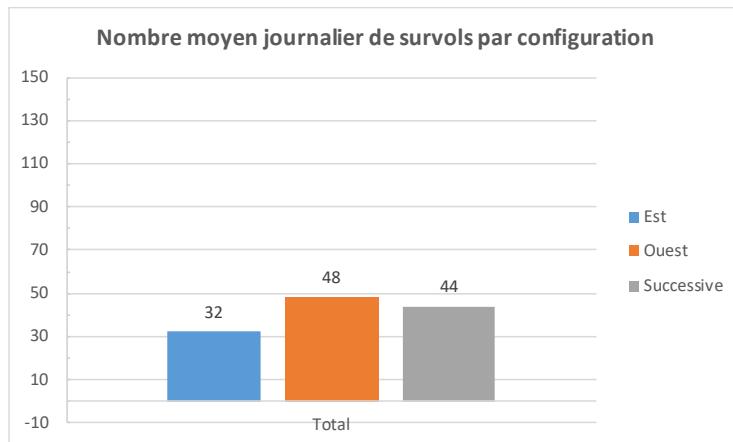


1. JUILLET 2023



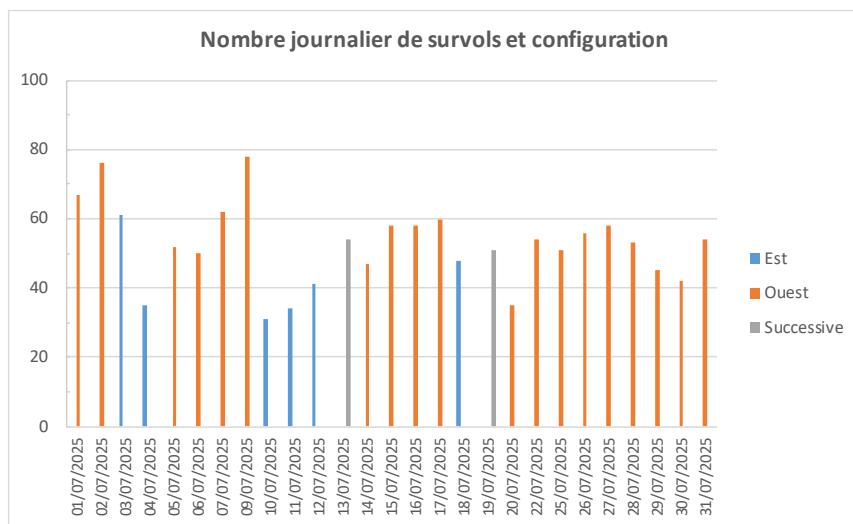
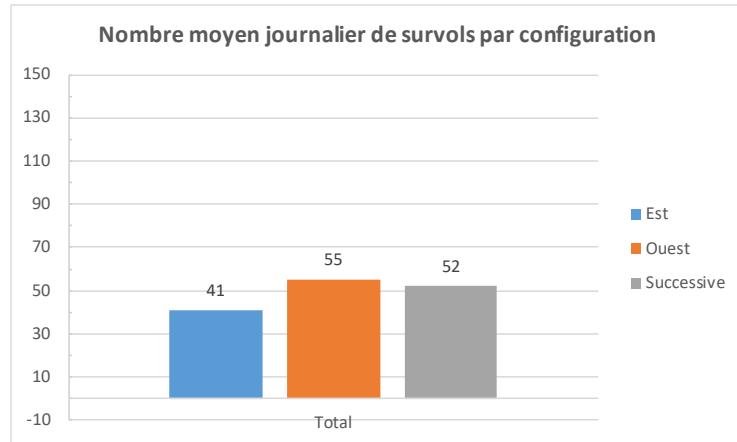
Le champ « Successive » renvoi à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

2. JUILLET 2024



Le champ « Successive » renvoie à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

3. JUILLET 2025



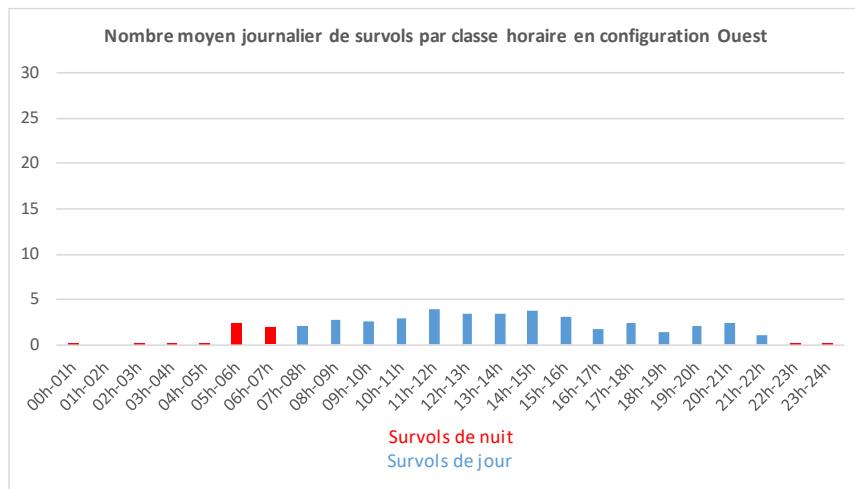
Le champ « Successive » renvoi à la moyenne du nombre de survols des jours où moins de 80% des survols se sont effectués en configuration Ouest ou en configuration Est.

II. CONFIGURATION FACE A L'OUEST

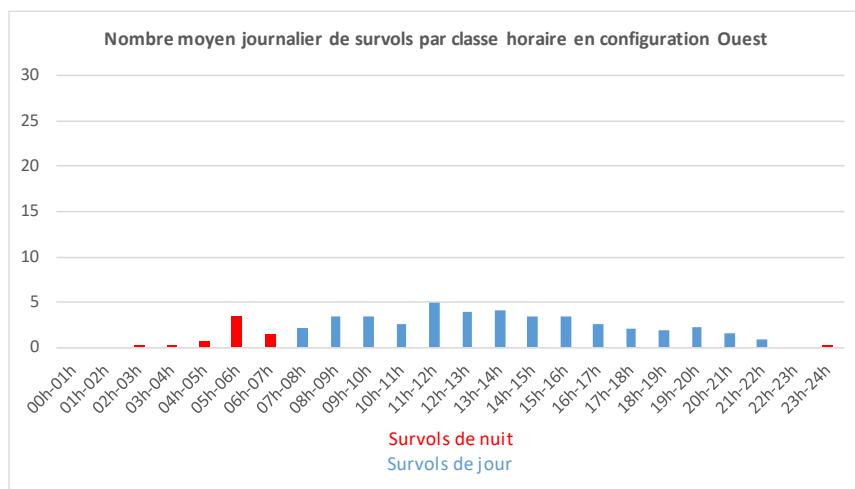
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Ouest au cours des mois de juillet 2023, juillet 2024 et juillet 2025.

A. REPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

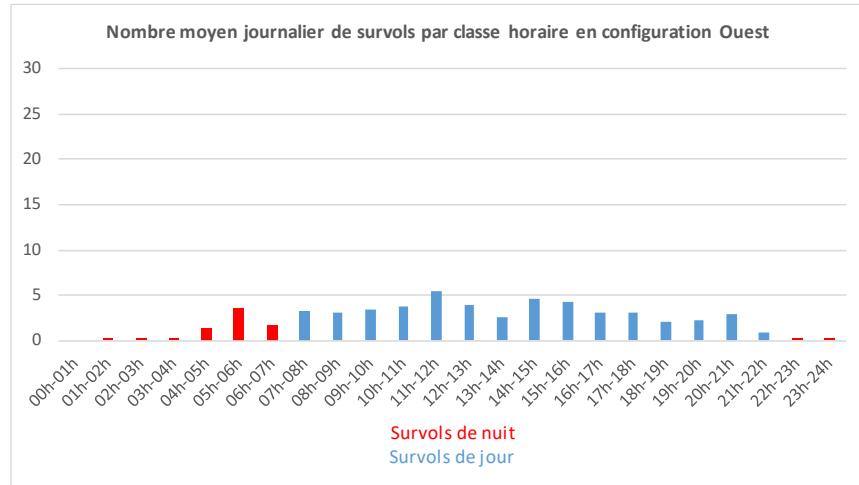
1. JUILLET 2023



2. JUILLET 2024

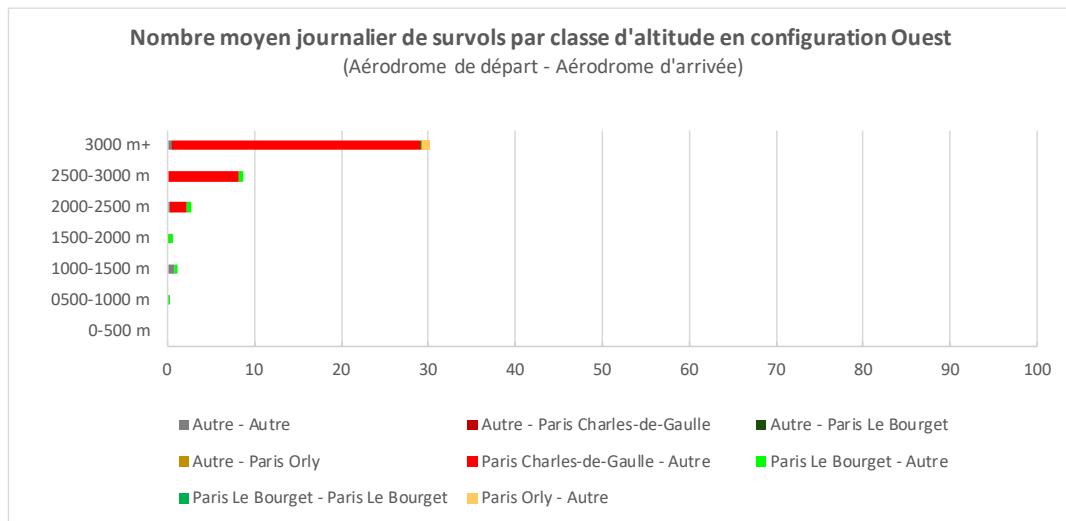


3. JUILLET 2025

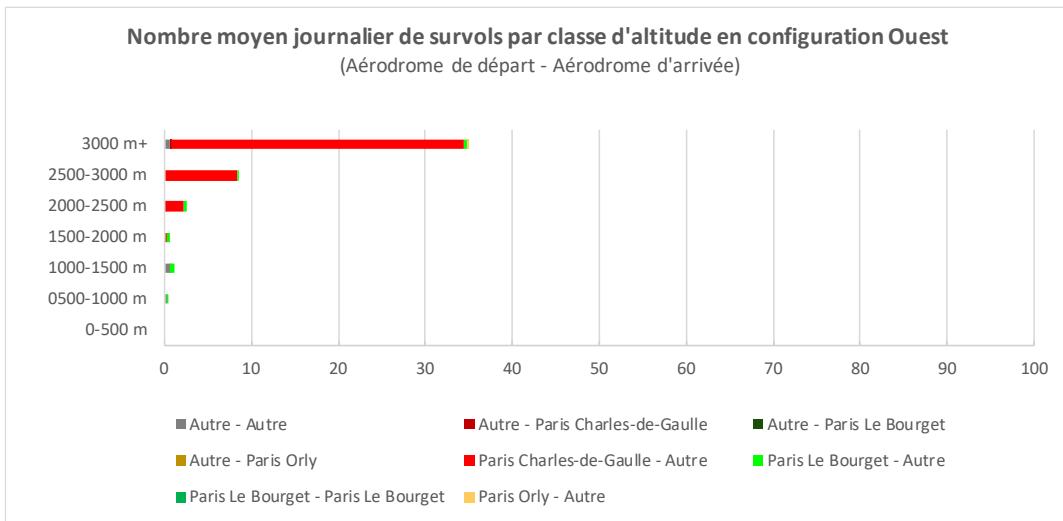


B. REPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

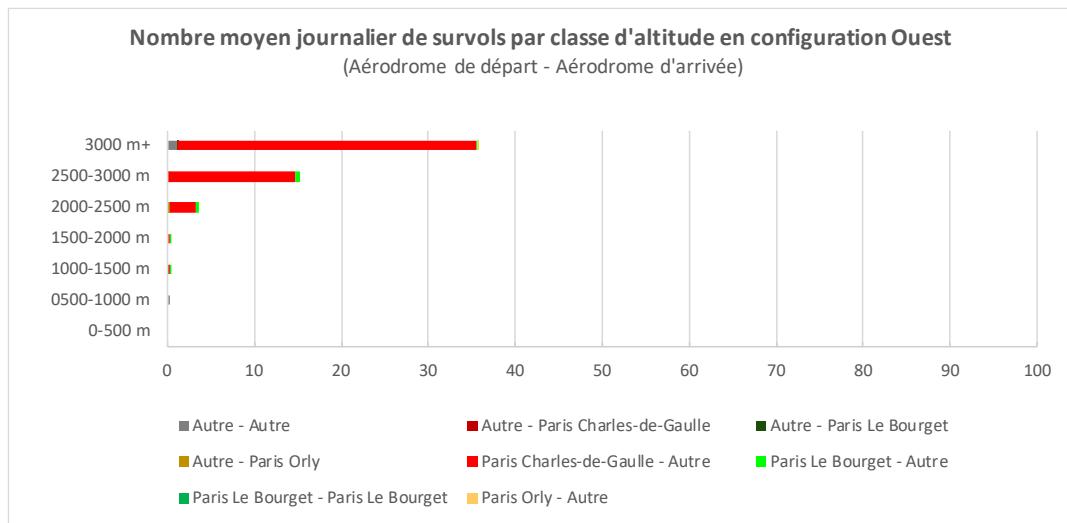
1. JUILLET 2023



2. JUILLET 2024



3. JUILLET 2025



C. OBSERVATIONS

En configuration Ouest, nous observons que le trafic aérien au-dessus de la commune de Maisons-Laffitte en juillet 2025 est essentiellement lié à :

- Des survols au départ de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle traversant la commune du Nord au Sud.

Le nombre moyen, de survols en configuration Ouest s'établit à 43 en juillet 2023, 48 en juillet 2024 et 55 en juillet 2025, ce qui révèle une très légère hausse au fur et à mesure des années mais rien de significatif.

Concernant la répartition temporelle des survols, aucune variation notable n'est constatée au cours des périodes étudiées. Le nombre de survols reste inférieur à cinq par heure.

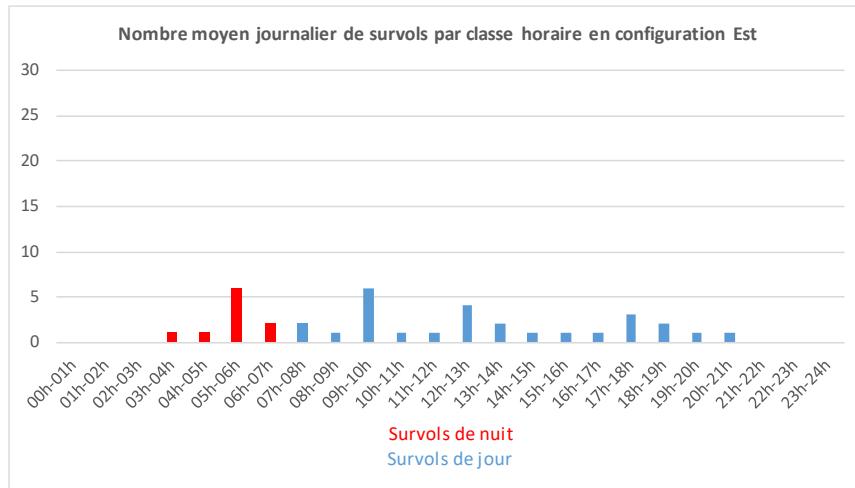
Enfin, en ce qui concerne la répartition spatiale, les vols se situent majoritairement au-delà de 3000 mètres d'altitude. Une très légère hausse de ces survols est observée durant la période étudiée, d'autant plus en 2025 concernant les survols compris entre 2500 et 3000 mètres d'altitude.

III. CONFIGURATION FACE A L'EST

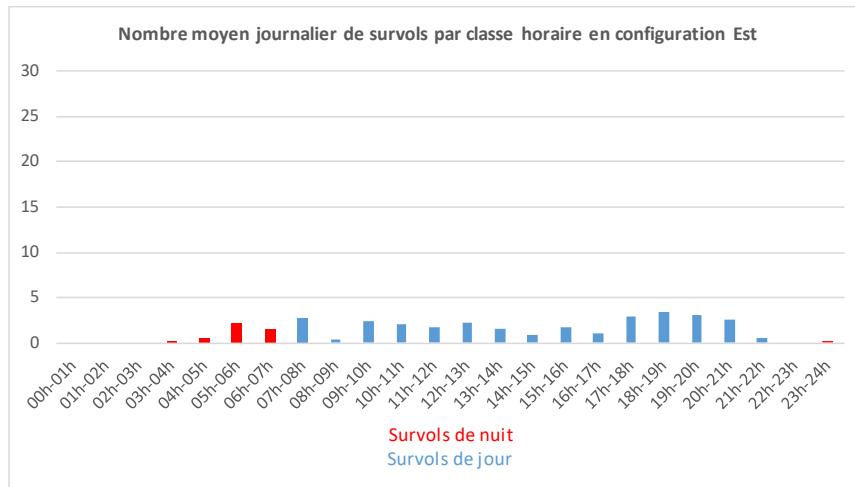
Les diagrammes ci-après identifient les survols en configuration Est au cours des mois de juillet 2023, juillet 2024 et juillet 2025.

A. REPARTITION TEMPORELLE DES SURVOLS

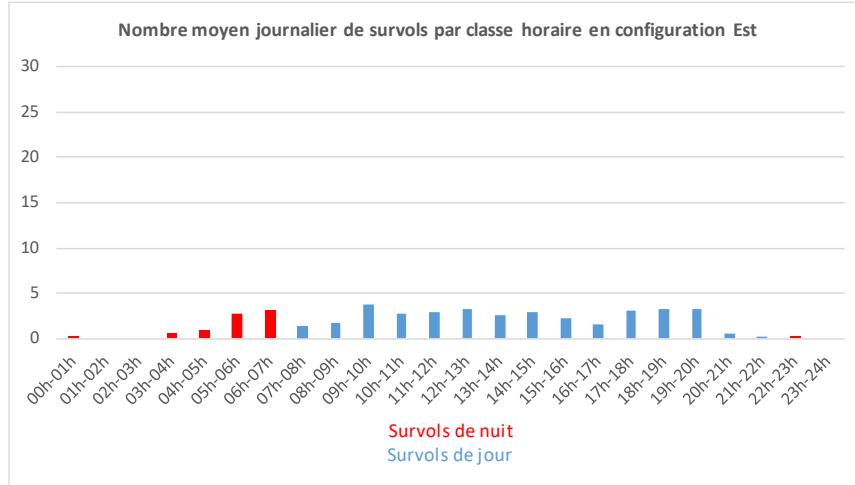
1. JUILLET 2023



2. JUILLET 2024

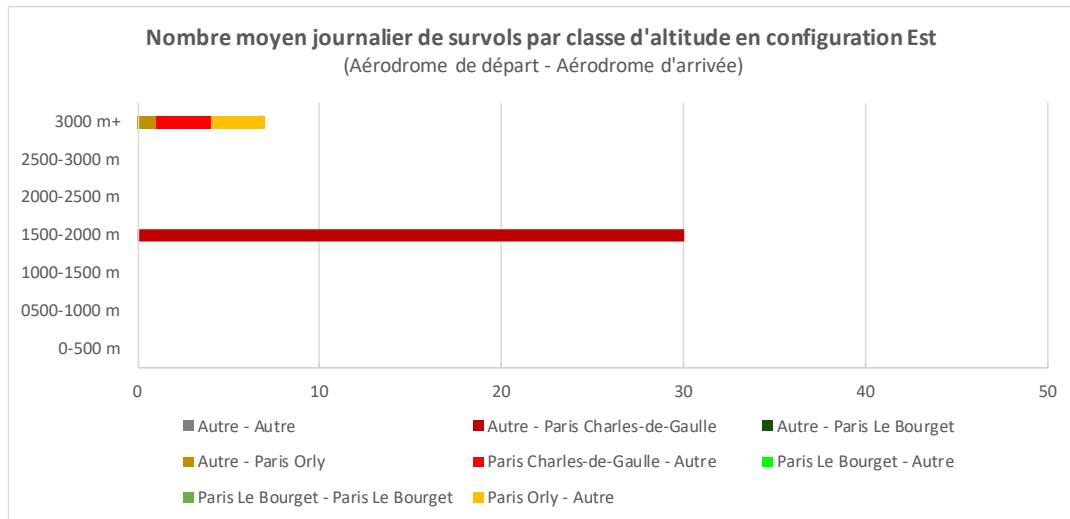


3. JUILLET 2025

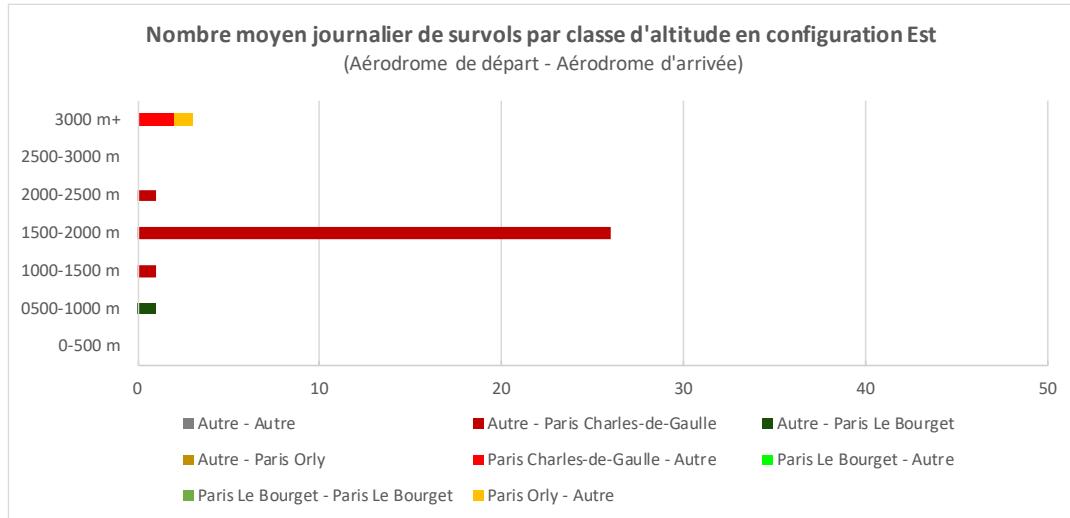


B. REPARTITION SPATIALE DES SURVOLS

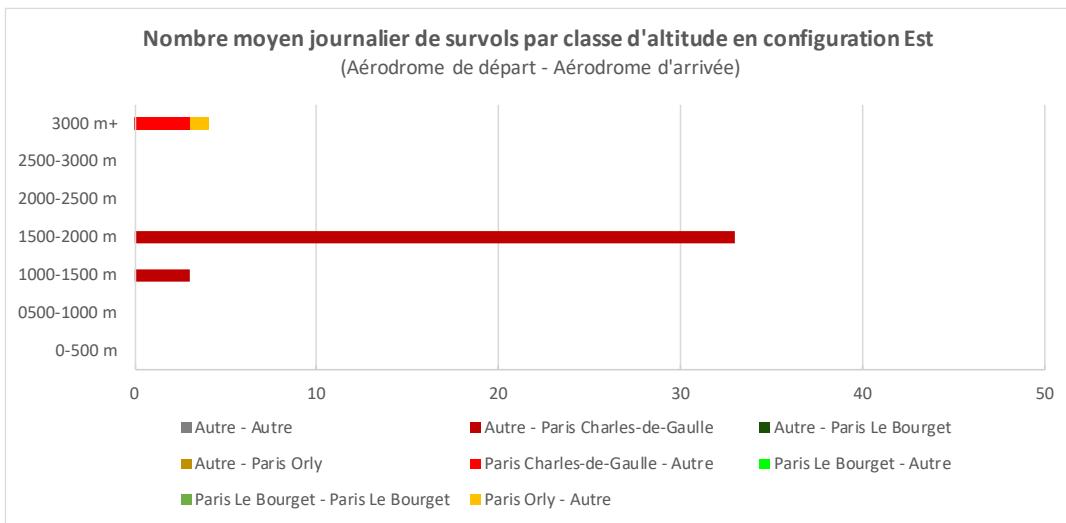
1. JUILLET 2023



2. JUILLET 2024



3. JUILLET 2025



C. OBSERVATIONS

En configuration Est, nous observons que le trafic aérien au-dessus de la commune de Maisons-Laffitte en juillet 2025 est essentiellement lié à :

- Des survols à l'arrivée de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, traversant la commune du Sud vers le Nord.

Le nombre moyen de survols journaliers en configuration Est s'élève à 37 en juillet 2023, 32 en juillet 2024 et 41 en juillet 2025, ce qui ne révèle aucune tendance significative à la hausse ou à la baisse du trafic sur la période.

Concernant la répartition temporelle des survols sur une journée, entre 5h et 6h du matin en juillet 2023, on constate un nombre de survol supérieur à 5. Ce chiffre diminuera en juillet 2024 et juillet 2025. Il n'y a pas d'autres variations apparentes sur la période étudiée.

Enfin, en ce qui concerne la répartition spatiale, la majorité des survols se situent à une altitude comprise entre 1500 et 2000 mètres. On observe également une diminution des vols à plus de 3000 mètres d'altitude sur la période étudiée.

IV. CONCLUSION

L'analyse comparative des survols de la commune de Maisons-Laffitte entre juillet 2023 et juillet 2025 met en évidence une stabilité globale du trafic aérien, quelle que soit la configuration d'exploitation de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle.

- En configuration Ouest, on observe une légère augmentation du nombre de survols au fil des années, sans variation notable de leur répartition horaire. Les altitudes de passage demeurent majoritairement supérieures à 3000 mètres, avec une petite hausse des vols entre 2500 et 3000 mètres en 2025.
- En configuration Est, le volume de survols reste globalement stable, avec des fluctuations annuelles sans tendance marquée. La répartition temporelle présente une diminution des survols matinaux entre 2023 et 2025, tandis que la répartition spatiale met en évidence une concentration accrue entre 1500 et 2000 mètres et une réduction des vols au-dessus de 3000 mètres.

Dans l'ensemble, les données indiquent une évolution limitée du trafic aérien au-dessus de la commune sur la période étudiée, tant en termes de fréquence que de répartition spatiale et temporelle.

V. POUR EN SAVOIR PLUS

Les avions atterrissent et décollent face au vent : de fait, les facteurs météorologiques ont une influence sur la situation de survol de votre commune. La section « Configurations » de cette page : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/trafic-aerien-en-ile-france> permet d'observer la répartition du trafic pour les aéroports franciliens.

En région parisienne (et limitrophes), deux outils vous permettent de visualiser la situation sonore relatives aux survols d'aéronefs :

- La plateforme SURVOL (<https://survol.bruitparif.fr>), référence les mesures de bruit aéronautique réalisées par BruitParif. Vous pouvez y consulter les rapports de campagnes de mesures réalisées aux abords de votre commune, ainsi que les mesures en temps réelles des stations de mesures fixes ;
- L'outil Vitrail (<https://vitrail.entrevoisins.org/vitrail/>) qui vous permet de visualiser en temps décalé les aéronefs survolant la région Parisienne, et les mesures de bruit associées réalisées par les capteurs de mesures du gestionnaire d'aéroports.

L'échelle acoustique disponible sur notre site internet (<https://www.acnusa.fr/fr/le-bruit-et-la-cartographie/le-bruit-et-sa-mesure/echelle-du-bruit/13>) pourra vous aider à appréhender les niveaux de bruit mesurés.

Enfin, des mesures de restrictions s'appliquent aux aéroports. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les arrêtés relatifs aux restrictions d'exploitation sur le site de l'ACNUSA (<https://www.acnusa.fr/fr/textes-juridiques/les-textes-juridiques/aeroports/12>).

Le non-respect de ces restrictions est passible de sanctions (amendes administratives) prononcées par l'ACNUSA.